

## 4.3 Protection sociale

En 2015, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élèvent à 746,6 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 701,2 milliards d'euros consacrés aux prestations de **protection sociale** (soit 32,0 % du PIB). Sur longue période, les prestations sociales en volume ralentissent : leur croissance annuelle est passée de 6,9 % en moyenne entre 1959 et 1981, à 2,8 % entre 1981 et 2007, est temporairement remontée à 3,4 % entre 2007 et 2009 à cause de la crise économique, puis est redescendue à 1,8 % entre 2009 et 2015. Elles restent néanmoins plus dynamiques que le PIB.

En 2015, le rythme de croissance des prestations (+ 1,6 % en valeur) est le plus bas observé depuis 1959, en raison notamment de l'absence d'inflation.

Les prestations sont réparties en six grands risques sociaux. Les risques vieillesse-survie (319,7 milliards d'euros) et santé (245,0 milliards d'euros) représentent à eux deux 80,5 % du total des prestations. Les 19,5 % restants se répartissent entre les risques famille, emploi, pauvreté-exclusion sociale et logement.

En 2015, les prestations vieillesse-survie augmentent moins vite en euros courants que les années précédentes (+ 1,6 % contre + 2,1 % en moyenne annuelle en 2014), du fait d'une moindre progression des effectifs de retraités (baisse du nombre de départs à la retraite en 2015) et du ralentissement de la croissance de la pension moyenne, celle-ci étant indexée sur l'inflation qui a été particulièrement faible en 2014 (+ 0,5 %). Les prestations santé sont également moins dynamiques en 2015 (+ 2,0 %) qu'en 2014 (+ 2,5 %). En particulier, la dépense de médicaments ralentit en 2015, après une année 2014 atypique au cours de laquelle le remboursement des nouveaux traitements de

l'hépatite C avait accru la dépense. De même, la dynamique de la masse salariale hospitalière ralentit. Les prestations familiales stagnent en 2015 (+ 0,2 %, après + 1,6 % en 2014), sous l'effet des réformes comme la modulation des allocations familiales en fonction des ressources des ménages. Les prestations logement progressent également moins rapidement en 2015 (+ 0,8 %) qu'en 2014 (+ 1,6 %), du fait de la légère baisse du nombre de bénéficiaires (- 0,3 %). Les prestations liées à l'emploi progressent au même rythme qu'en 2014 (+ 1,6 % en 2015, après + 1,7 %), en raison de la hausse toujours soutenue du nombre de demandeurs d'emploi et de l'entrée en vigueur de la convention de mai 2014, qui a élargi l'accès à l'indemnisation chômage. Les prestations relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale ralentissent en 2015 (+ 2,2 % contre + 5,8 % en 2014), notamment du fait d'une moindre hausse des effectifs de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). La revalorisation exceptionnelle du RSA, dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, contribue néanmoins à la dynamique globale de ces prestations.

En 2015, les régimes de protection sociale sont financés à 61,4 % par des cotisations sociales, à 24,7 % par des impôts et taxes affectés (ITAF) et, dans une moindre mesure, par des contributions publiques et d'autres ressources (13,8 %). Les ressources de la protection sociale en valeur progressent de 1,7 % en 2015 (après + 2,6 % en 2014), pour s'établir à 741,5 milliards d'euros.

Au total, le déficit global de la protection sociale continue de se résorber et s'élève en 2015 à 5,1 milliards d'euros (soit 0,2 % du PIB), contre 7,7 milliards en 2014 et 8,2 milliards en 2013. ■

### Définitions

**Protection sociale** : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution – édition 2017*, coll. « Panorama de la Drees - Social », Drees, juillet 2017.
- *La protection sociale en France et en Europe en 2015 – édition 2017*, coll. « Panorama de la Drees - Social », Drees, juin 2017.

## Protection sociale 4.3

### 1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2013	2014	2015
Santé	191,7	211,8	228,9	234,3	240,1	245,0
Maladie	157,0	173,8	187,0	191,2	195,9	200,2
Invalidité et accidents du travail	34,7	37,9	41,9	43,1	44,2	44,7
Vieillesse - survie	231,6	267,4	299,0	308,2	314,5	319,7
Famille	45,9	50,1	52,0	53,2	54,1	54,2
Emploi	31,7	36,1	40,7	42,2	42,9	43,6
Logement	14,4	16,2	17,2	17,7	18,0	18,1
Pauvreté - exclusion sociale	13,7	18,5	18,7	19,1	20,3	20,7
<b>Ensemble des prestations</b>	<b>529,0</b>	<b>600,0</b>	<b>656,6</b>	<b>674,7</b>	<b>689,9</b>	<b>701,2</b>
Autres dépenses <sup>1</sup>	36,3	40,9	46,1	44,3	46,9	45,4
<b>Ensemble des dépenses</b>	<b>565,3</b>	<b>640,8</b>	<b>702,7</b>	<b>719,0</b>	<b>736,8</b>	<b>746,6</b>

1. Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2010).

### 2. Nombre de bénéficiaires de quelques prestations sociales

effectifs au 31 décembre, en milliers

	2006	2009	2012	2013	2014	2015
Retraités de droit direct	13 640	14 743	15 349	15 629	15 828	15 980
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) <sup>1</sup>	599	583	564	558	554	554
Bénéficiaires des aides au logement <sup>2</sup>	5 922	6 309	6 375	6 497	6 542	6 520
Bénéficiaires des allocations familiales (AF)	4 854	4 898	4 973	5 007	5 038	5 032
Bénéficiaires du complément familial (CF)	879	865	853	858	865	881
Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 022	3 030	2 977	3 049	3 089	3 128
Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 102	2 349	2 343	2 329	2 303	2 205
Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF)	699	750	737	746	756	760
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) <sup>3</sup>	1 279	139	0	0	0	0
Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) <sup>3</sup>	217	30	0	0	0	0
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) <sup>3</sup>	0	1 730	2 175	2 295	2 428	2 534
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	804	883	963	988	1 007	1 029
Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	154	167	211	222	233	242
Chômeurs indemnisés hors formation <sup>4</sup>	2 466	2 547	2 731	2 866	2 936	3 104

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

3. Le RSA remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 en métropole et du 1<sup>er</sup> janvier 2011 en outre-mer (1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte).

4. Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle et en milliers.

Champ : France.

Note : effectifs en nombre de foyers sauf pour retraités de droit direct, bénéficiaires du RMI, API, AAH en nombre d'individus.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

### 3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2013	2014	2015
<b>Cotisations totales</b>	<b>363,2</b>	<b>392,1</b>	<b>428,1</b>	<b>440,1</b>	<b>452,2</b>	<b>455,6</b>
Cotisations effectives <sup>1</sup>	320,4	343,9	374,3	385,6	396,8	399,8
Cotisations des employeurs	201,4	215,5	235,3	240,6	246,3	247,8
Cotisations des salariés	74,0	77,6	84,0	88,3	91,3	93,9
Cotisations des travailleurs indépendants	18,8	21,6	23,6	24,7	25,4	24,6
Autres cotisations effectives	26,2	29,2	31,4	31,9	33,8	33,5
Cotisations imputées <sup>2</sup>	42,8	48,2	53,7	54,6	55,5	55,8
<b>Impôts et taxes affectés</b>	<b>129,8</b>	<b>148,1</b>	<b>172,7</b>	<b>178,2</b>	<b>183,1</b>	<b>183,1</b>
<b>Contributions publiques<sup>3</sup></b>	<b>56,7</b>	<b>67,2</b>	<b>70,9</b>	<b>72,1</b>	<b>74,4</b>	<b>83,0</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>7,4</b>	<b>7,7</b>	<b>8,1</b>	<b>7,4</b>	<b>7,7</b>	<b>7,0</b>
<b>Autres ressources</b>	<b>11,5</b>	<b>12,2</b>	<b>11,3</b>	<b>13,0</b>	<b>11,6</b>	<b>12,7</b>
<b>Ensemble des ressources</b>	<b>568,6</b>	<b>627,3</b>	<b>691,1</b>	<b>710,8</b>	<b>729,1</b>	<b>741,5</b>

1. La refonte des comptes des mutuelles et des institutions de prévoyance en comptabilité nationale et dans les comptes de la protection sociale a occasionné le reclassement de toutes les cotisations versées à ces organismes en « autres cotisations effectives ».

2. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme les retraites des fonctionnaires de l'État).

3. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2010).